

Année scolaire 2019/2020

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

pour l'entrée en maternelle ou au CP.

Préinscription auprès du guichet unique

dès le 18 mars 2019



BONNE
RENTRÉE



A
B
C
D



CONTACTS :

- Service affaires scolaires 02 48 52 69 62 - affaires.scolaires@ville-vierzon.fr
- Guichet unique 02 48 52 65 48 - guichet.unique@ville-vierzon.fr

L'INSCRIPTION SE DÉROULE EN DEUX ÉTAPES

1

La préinscription auprès du guichet unique

À partir du 18 mars 2019

CETTE ÉTAPE EST INDISPENSABLE :

- si vous voulez scolariser votre enfant en maternelle
 - si votre enfant passe de grande section de maternelle au CP (hors groupe scolaire : Chaillot/Prévert, Tunnel Château et Bodin/Zay)
 - si vous êtes amené à changer d'école
 - si vous arrivez dans la commune
- Fournir le certificat de radiation

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h.

Au Guichet Unique à l'Hôtel de ville

Documents à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de santé
- Numéro et quotient Caf
- Photo d'identité
- Certificat de radiation (si nécessaire)

Inscription à l'école

À partir du lundi 23 avril 2019

CETTE ÉTAPE EST OBLIGATOIRE :

- L'admission s'effectue directement auprès du directeur de l'école.
- Les périodes d'admissions seront notées sur le certificat de préinscription délivré par le guichet unique.

Pièces à fournir à l'école:

- carnet de santé
- certificat de préinscription donné par le guichet unique